

RAPPORT DU COLLÈGE DES RÉFÉRENTS DÉONTOLOGUES ET LAÏCITÉ

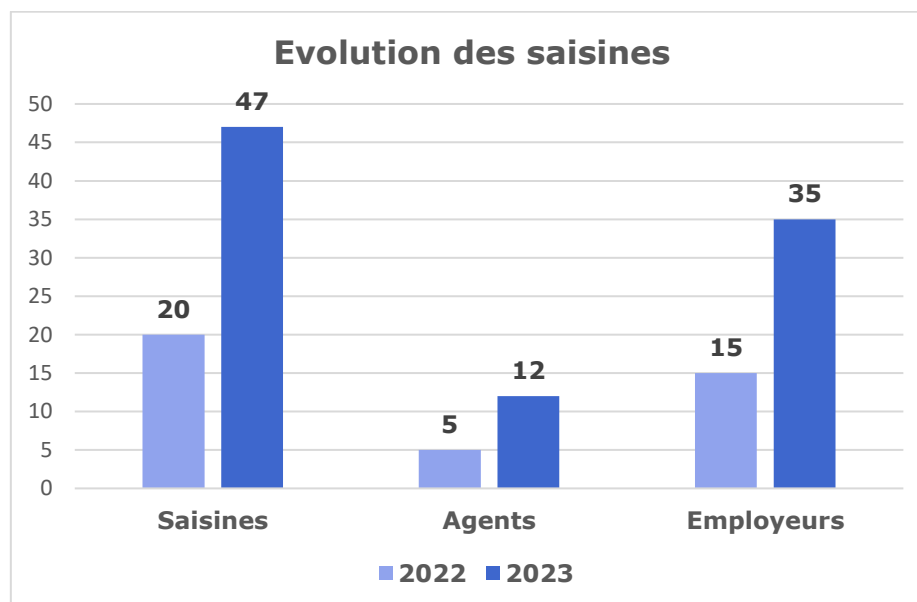
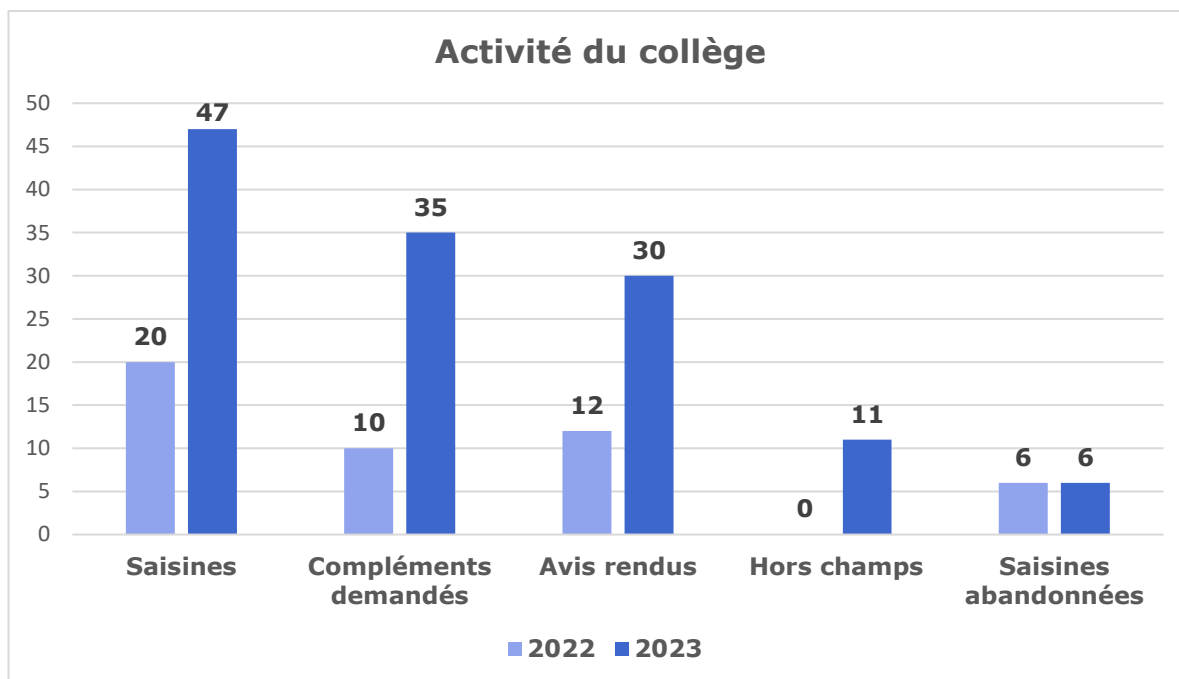
Année 2023



Pour rappel, le collège est en charge des questions relatives à la déontologie et à la laïcité. En mai 2023, sa composition a été revue passant de trois référents à deux. Ce rapport reprend synthétiquement l'activité du collège pour l'année 2023.

DEONTOLOGIE

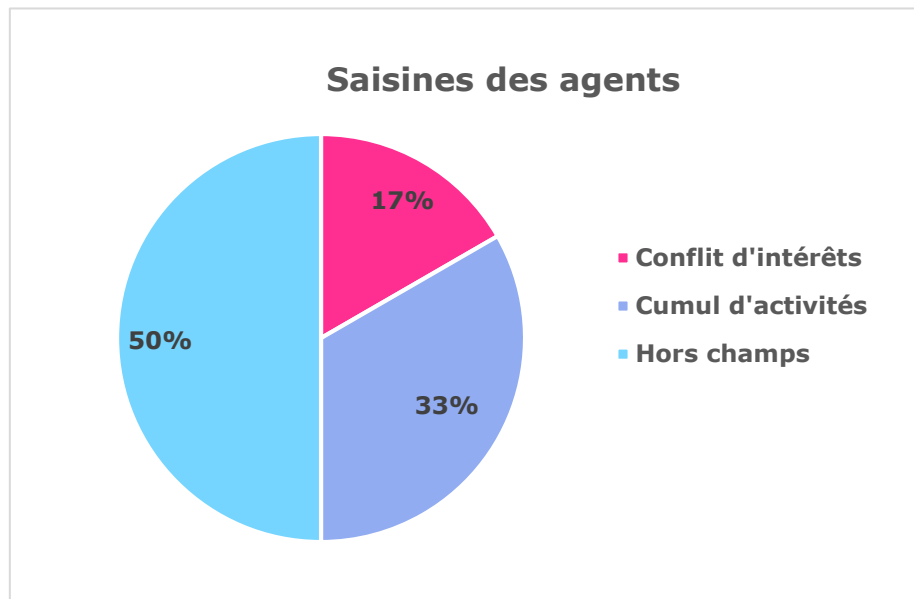
Bilan



Répartition des thématiques

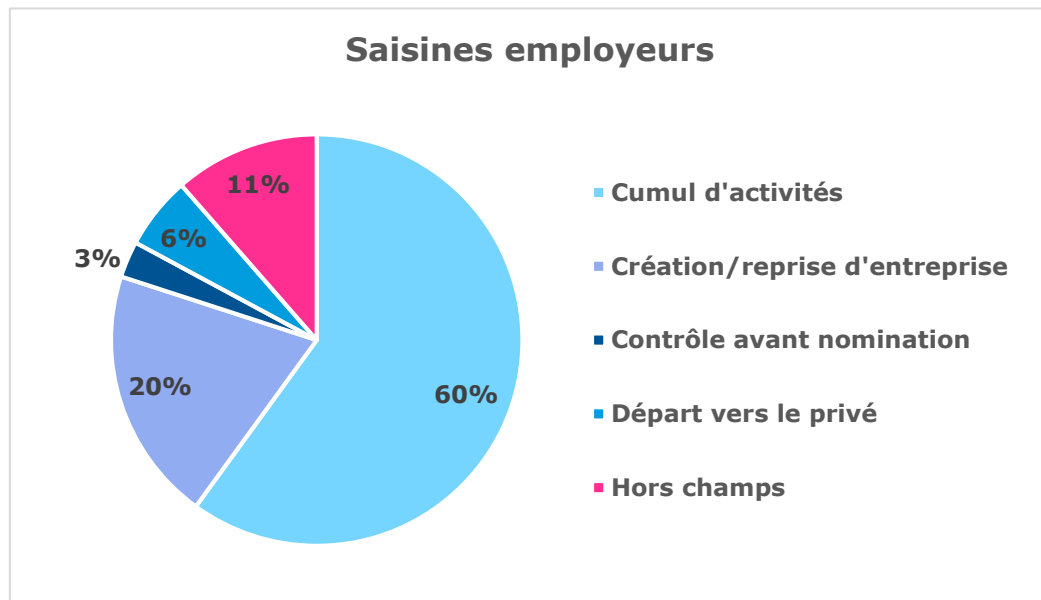
Saisines des agents : 12

- Conflit d'intérêts : 2
- Cumul d'activités : 4
- Hors champs : 6
 - Carrière : 2
 - Juridique : 2
 - Signalement : 2



Saisines des employeurs : 35

- Cumul d'activités : 21
- Création/reprise d'entreprise : 7
- Contrôle avant nomination : 1
- Départ vers le privé : 2
- Hors champs : 4
 - Elu local : 3
 - Statut : 1



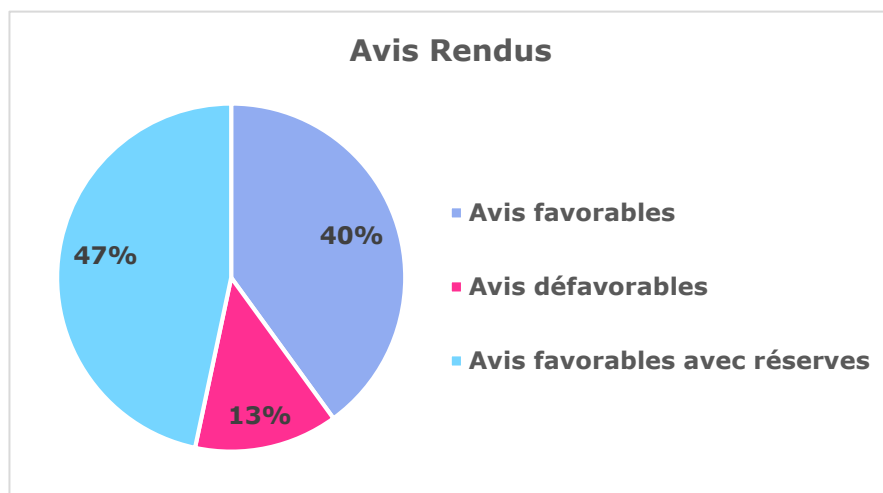
Avis rendus en 2023

Avis rendus : 30

- Avis favorables : 12
- Avis défavorables : 4
- Avis favorables avec réserves : 14

Evolution du format des réponses :

- Inspiré de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP)
- Pédagogiques et basées sur les textes juridiques



LAÏCITE

Bilan

Pas de saisine ni de manquement constaté.

Journée de la laïcité

La journée de la laïcité se tient le 9 décembre de chaque année.

En 2023, le 9 décembre était un samedi, l'animation de cette journée s'est donc déroulée le 8 décembre.

Lors de cette journée, les référents ont animé une présentation du cadre juridique de la laïcité, avec un test de connaissances interactif et un débat sur la laïcité. 13 agents ont participé à cette animation.

Une communication a été publiée sur le site internet de notre établissement afin de rappeler le rôle du référent laïcité et de partager la présentation et le test.

PERSPECTIVES POUR 2024

Nouvelles modalités de saisine

Pour les collectivités, saisine via l'extranet.
Pour les agents, saisine via « démarches simplifiées ».

Nouveaux formulaires

Pour sécuriser et tracer les communications.
Pour simplifier la procédure en évitant la multiplication des échanges.
Pour permettre aux employeurs de respecter les délais de réponse.

La boîte à outils

Pour accompagner les employeurs dans la gestion de leurs procédures en proposant des modèles (de la demande de l'agent à la réponse de l'employeur) qui seront disponibles sur le site et dans la base documentaire de l'extranet.

Ces modèles seront complétés par une FAQ détaillée (notamment sur la procédure de saisine) et d'éléments de communication :

- Une affiche pour la saisine du collège à destination des agents ;
- Un flyer reprenant le rôle et la procédure auprès du collège ;
- Une mise à jour du site internet pour la partie « Déontologie/Laïcité ».

Laïcité

Envoi d'un sondage auprès des employeurs bénéficiant de la prestation afin d'analyser l'état de la laïcité dans le département.

Les résultats de cette étude figureront dans le prochain rapport annuel.